

# LE JOURNAL DE L'ADMD

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

FIN DE VIE : LE GRAND DÉBAT PUBLIC

DÉFENDONS  
NOS VALEURS !

ASSOCIATION  
POUR LE DROIT  
DE MOURIR DANS  
LA DIGNITÉ

N° 155 • FÉVRIER 2023

RETOUR EN IMAGES  
SUR LA 15<sup>E</sup> JOURNÉE  
MONDIALE  
PAGES 10 ET 11

MARTINE LOMBARD  
INTERVIEW  
PAGE 14

COMITÉ CULTUREL  
PAGES 18 ET 19

# Il nous faut avoir cet espoir. Il est à notre portée.

Cette année 2023 **peut** marquer un tournant pour notre combat pour le droit de mourir dans la dignité. Cette année 2023 **doit** marquer un tournant pour une fin de vie libre et choisie.

Depuis plus de 40 ans, des femmes et des hommes se mobilisent, au sein de l'ADMD, pour voir aboutir une loi respectant toutes les consciences. Jamais, je le crois profondément, nous n'avons été aussi près du but.

Dans cette année cruciale, une Convention citoyenne – réunissant 184 Françaises et Français – va émettre un avis. Je les ai rencontrés. Je les ai écoutés. Plusieurs ministres suivent également le dossier. Nous leur avons rappelé notre projet de loi. Des auditions sont menées, à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour évaluer la loi de 2016 et dresser un état des lieux des soins palliatifs.

Dans toutes ces discussions, j'ai porté la voix de notre association. Une voix respectueuse des idées de chacun mais une voix pleinement engagée. Une voix forte, grâce à votre mobilisation, et une voix assumant parfaitement nos convictions : celles de voir s'ouvrir le champ des possibles quand la vie n'est devenue que de la survie. Celles s'inscrivant parfaitement dans notre devise républicaine pour mettre fin aux hypocrisies connues depuis de trop nombreuses années.

Il y a eu des désillusions passées. Il y a eu des douches froides sur nos espoirs. Mais jamais nous n'avons renoncé. Jamais nous n'avons baissé les bras. Toujours nous avons attendu car nous savons bien que notre combat est juste, fraternel, profondément humain. Je veux ici vous remercier pour cette constante mobilisation, pour votre profond engagement, pour votre inexorable soutien. Il nous faut redoubler d'efforts. Il nous faut, à nouveau, convaincre nos parlementaires comme nous avons su convaincre nos concitoyens. Il faut nous assurer que nos élus ne nous feront pas défaut.

Je ne peux vous promettre un grand soir pour que rayonne notre dernière liberté. Je ne peux vous promettre que la loi de demain sera celle que nous réclamons aujourd'hui. Je ne peux que vous promettre de mettre toute mon énergie et toute ma détermination, à vos côtés, pour que notre droit à l'autodétermination en fin de vie soit enfin reconnu.

Vite, très vite, je l'espère.

Il nous faut avoir cet espoir.

Il est à notre portée.

**Jonathan Denis**  
Président



# Du côté ●●●

## ... DU CCNE

Le Conseil consultatif national d'éthique a rendu un nouvel avis sur la fin de vie, le 13 septembre 2022.

Dans cet avis, le numéro 139, le CCNE ouvre la voie à l'aide active à mourir : au suicide assisté, d'abord, mais aussi à l'euthanasie afin de ne pas laisser de côté celles et ceux devenus inaptes physiquement à accomplir un geste actif pour mettre un terme à une vie devenue de la survie. Le pronostic vital de la personne devra être, selon cet avis, engagé à moyen terme.

## ... DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 19 septembre 2022, le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a écrit aux 577 députés – pour la troisième fois depuis l'élection de juin 2022 – afin de les mobiliser sur le sujet de la nécessaire légalisation de l'aide active à mourir dans notre pays. Un texte argumentaire ainsi qu'un exemplaire de la proposition de loi leur ont été remis, accompagnés d'un bloc-notes aux couleurs de l'ADMD sur les pages duquel est inscrite la mention suivante : *La démocratie sanitaire, une page qui reste à écrire.*

## ... DU CESE

Le 9 décembre dernier, les Français tirés au sort pour former la Convention citoyenne sur la fin de vie se sont réunis pour la première fois. Ils travaillent sous l'égide du Conseil économique, social et environnemental. Préalablement, la Première ministre Elisabeth Borne a fait parvenir, le 9 octobre, une lettre au président du CESE, Thierry Beaudet, précisant la question qui sera posée à la Convention : *Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?* Les membres de la Convention se réuniront jusqu'au 19 mars 2023.

Le président de l'ADMD a été auditionné le 7 janvier. Pendant presque 2 heures, Jonathan Denis a pu présenter notre association et répondre aux différentes questions des 184 citoyens. Cette audition a donné lieu à des échanges francs sur la loi actuelle de 2016, sur l'évolu-

tion souhaitée par l'ADMD et sur les législations étrangères. Des échanges qui se sont poursuivis de manière informelle durant près d'une heure après l'audition.

## ... DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

Le 9 novembre 2022, Pierre Juston, administrateur de l'ADMD, représentait notre association lors de la 16<sup>e</sup> cérémonie de remise des Prix de la Laïcité, organisée par le Comité Laïcité République, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Depuis de nombreuses années, les liens et partenariats que nous nouons avec les différentes associations laïques sont de plus en plus importants, et notamment avec le Comité Laïcité République. Dans le contexte où nos principaux opposants puisent leurs arguments dans leurs convictions religieuses pour tenter d'empêcher le débat sur la fin de vie et le dépôt d'un projet de loi, il est décisif que nous soyons soutenus par le milieu laïque dans sa diversité. Lors de cette soirée, notre combat fut plusieurs fois évoqué comme un combat laïque non seulement par la maire de Paris qui nous recevait, mais aussi par le Dr Patrick Pelloux ou encore par Gilbert Abergel, le président du Comité Laïcité République.

## ... DES MINISTÈRES

Les 3 et 4 janvier 2023, le président de l'ADMD a rencontré Agnès Firmin-Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, puis Olivier Véran, ministre délégué chargé du renouveau démocratique et porte-parole du Gouvernement. Jonathan Denis a pu, lors de ces échanges, présenter le combat de l'ADMD et la proposition de loi votée par nos adhérents, et assurer les ministres de la pleine participation de l'ADMD au débat organisé sur la fin de vie en France notamment à travers la Convention citoyenne. Les ministres ont indiqué au président de l'ADMD les différents travaux mis en place notamment auprès des parlementaires, des professionnels de santé et des intellectuels chargés de réfléchir à la définition des mots à utiliser sur le sujet de la fin de vie dans notre pays.

## Sommaire ●



EXCLUSIF :  
INTERVIEW  
DE MARTINE LOMBARD  
PAGE 14

Vie des délégations **6 à 9**

➤ Carte blanche à Sandrine Langenecker **8**

15<sup>e</sup> Journée mondiale **10 et 11**

Les Jeunes ADMD **12 et 13**

Comité culturel **18 et 19**

# 42<sup>e</sup> assemblée générale.

24 SEPTEMBRE 2022 - ROUEN

**L**es bénévoles de la délégation de l'ADMD pour la Seine-Maritime et moi-même avons été très heureux d'accueillir, à Rouen, le samedi 24 septembre 2022, les adhérents de l'ADMD réunis pour leur 42<sup>e</sup> assemblée générale.

Je remercie particulièrement les intervenants qui ont fait le déplacement, parmi lesquels je salue nos amies Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD-Belgique, le Dr Erika Preisig, présidente de Life Circle (Suisse), et Loren Arseguet, chargée de communication de Derecho a Morir Dignamente (Espagne), ainsi qu'Olivier Falorni,

député de Charente-Maritime, et Hadrien Clouet, député de Haute-Garonne.

J'ai aussi une pensée très émue pour Marie-Hélène Lalande, adhérente de la délégation seinomarine qui avait alors témoigné de sa maladie, décédée en Suisse le 10 novembre dernier, la loi française étant incapable de prendre en charge sa fin de vie dans des conditions correspondant à sa dignité.

**Yves Grégoire**

Administrateur

Délégué pour la Seine-Maritime



Marie-Hélène Lalande, en compagnie du secrétaire général de l'ADMD, le 24 septembre 2022.

## TOTAL

Nombre de votants :

**12 453**

Bulletins nuls :

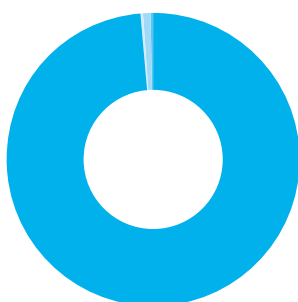
**142**

Bulletins blancs :

**94**

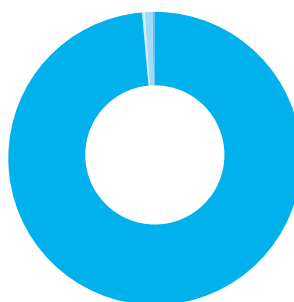
Suffrages exprimés :

**12 217**



### PREMIÈRE RÉOLUTION Rapport moral

- 12 078 (98,86%) Oui
- 37 (0,30%) Non
- 94 (0,77%) Abstention
- 8 (0,07%) Non exprimés



### DEUXIÈME RÉOLUTION Rapport d'activité

- 12 054 (98,67%) Oui
- 37 (0,30%) Non
- 107 (0,88%) Abstention
- 19 (0,16%) Non exprimés

# RAPPEL DU VOTE

## 42<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### RAPPORTS FINANCIERS

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport financier, des comptes de l'exercice et du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier et affecte le résultat au compte report à nouveau.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### BUDGET PRÉVISIONNEL

L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ledit budget.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

#### QUITUS

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2021.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### RATIFICATION D'UN ADMINISTRATEUR COOPTÉ

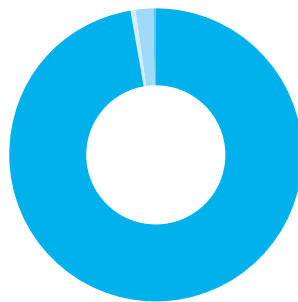
Conformément à l'article 5.8 des statuts, l'assemblée générale ratifie la cooptation, le 24 février 2022, par le conseil d'administration, de Yves Grégoire comme administrateur, en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'Assemblée générale décide de nommer Michel Coquel (29, rue Alfred-Nobel – Champs-sur-Marne), commissaire aux comptes titulaire, et Hervé Tordjman (146, rue de Courcelles – Paris 17<sup>e</sup>), commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices supplémentaires, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

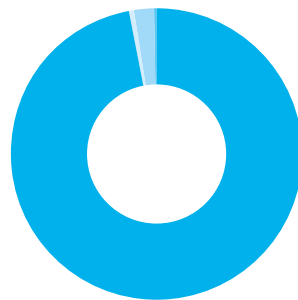
L'Assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que les commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant l'Association au cours des deux derniers exercices.



### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Rapports financiers

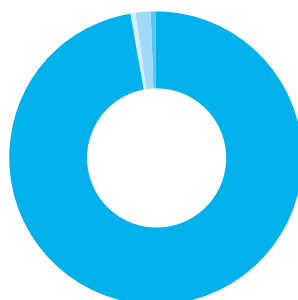
- 11 907 (97,46%) Oui
- 47 (0,38%) Non
- 250 (2,05%) Abstention
- 13 (0,11%) Non exprimés



### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### Budget prévisionnel

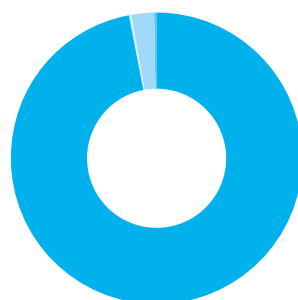
- 11 869 (97,15%) Oui
- 48 (0,39%) Non
- 283 (2,32%) Abstention
- 17 (0,14%) Non exprimés



### CINQUIÈME RÉSOLUTION

#### Quitus

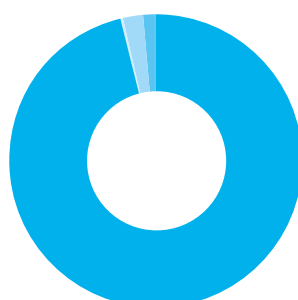
- 11 897 (97,38%) Oui
- 64 (0,52%) Non
- 221 (1,81%) Abstention
- 35 (0,29%) Non exprimés



### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### Ratification d'un administrateur coopté

- 11 847 (96,97%) Oui
- 62 (0,51%) Non
- 281 (2,30%) Abstention
- 27 (0,22%) Non exprimés



### SEPTIÈME RÉSOLUTION

#### Commissariat aux comptes

- 11 757 (96,23%) Oui
- 34 (0,28%) Non
- 270 (2,21%) Abstention
- 156 (1,28%) Non exprimés



## Le mot du secrétaire général.

**Alors que la Convention citoyenne sur la fin de vie** débutait ses travaux le 9 décembre dernier, notre association a occupé le terrain pour faire entendre la voix de l'immense majorité de Françaises et de Français en faveur de l'ultime liberté : sur le terrain politique avec notamment un courrier envoyé dès la rentrée de septembre à l'ensemble des parlementaires ; sur le terrain médiatique avec la présence régulière de l'ADMD et de ses représentants sur les plateaux de télévision, à la radio et dans la presse écrite ; ainsi que dans nos territoires avec l'organisation de près d'une centaine de manifestations à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité le 2 novembre dernier (voir pages 10 & 11). Ces derniers mois, nombreux ont été les militants du libre choix en fin de vie à porter les revendications de l'ADMD et je tiens à les remercier pour leur mobilisation : nos délégués et adhérents, les personnalités engagées, les citoyennes et citoyens qui ont témoigné... vous toutes et tous qui, sans relâche, êtes sur le terrain. Ne faiblissons pas. Les semaines et mois qui viennent nous demanderont énergie, détermination et courage. Nous n'en manquons pas.

**Yoann Brossard**  
Secrétaire général

## Vie des délégations.

### HAUTE-GARONNE

#### DÉLÉGUÉ : PIERRE JUSTON

Les 4 et 5 novembre dernier, la délégation de l'ADMD pour la Haute-Garonne et son délégué, Pierre Juston, organisaient deux événements importants à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.



### Carnet du jour.



Notre déléguée pour le Puy-de-Dôme, Jeany Galliot, a dû s'exiler en Suisse où elle est décédée le 9 septembre 2022. Elle était une militante active, et une déléguée disponible et bienveillante. Elle a trouvé la paix et la sérénité loin de chez elle.



Nous associons à ce deuil deux anciens délégués de l'ADMD décédés l'été dernier : Jacqueline Prévost, qui fut notre déléguée pour le Val-de-Marne de mars 2003 à novembre 2011, et Henri Naveau, qui fut notre délégué pour la Sarthe d'octobre 2006 à février 2010.



Le conseil d'administration de l'ADMD et toutes celles et tous ceux qui ont connu et apprécié Jeany, Jacqueline et Henri, partagent la tristesse des proches.

- **Le vendredi 4 novembre**, une conférence de presse était organisée dans une brasserie toulousaine avec le président de notre association, Jonathan Denis, et huit parlementaires du département (deux sénateurs socialistes, trois députés LFI et trois députés de la majorité présidentielle). Tous ces parlementaires se sont publiquement engagés à nos côtés, avec leurs nuances respectives, sur le sujet. Ils étaient tous néanmoins en accord pour une évolution du cadre législatif actuel sur la fin de vie.

- **Le lendemain, samedi 5 novembre**, une réunion publique était organisée à Toulouse et a réuni près de 180 personnes. De nombreux élus locaux de la région Occitanie, du département de la Haute-Garonne et de la ville de Toulouse étaient présents et ont pu réagir lors des questions-réponses et s'engager clairement et publiquement à nos côtés. Présents quelques jours

auparavant sur les marchés et aux sorties du métro toulousain, les militants de la délégation ont pu sensibiliser les citoyens à notre combat et les inviter à la réunion.



## CORRÈZE

### DÉLÉGUÉ : PIERRE VARS

Plus de 400 tracts ont été diffusés sur les marchés de Tulle le 19 novembre par notre nouveau délégué pour la Corrèze, Pierre Vars, et son équipe. Dans cette période pré-Convention citoyenne, l'accueil des Corrèziens a été très favorable. A l'évidence, les Français comprennent la nécessité d'une loi qui ouvrira un nouveau droit pour tous sans porter aucune obligation pour quiconque.



## ARDÈCHE

### DÉLÉGUÉE : ELISABETH FOUCAULT

Le 4 octobre dernier, une dizaine d'adhérents ardéchois ont rencontré Sébastien Joanniez. Romancier, dramaturge, poète, il anime une résidence d'écriture portée par l'hôpital d'Aubenas ; intitulée « Faire son temps », elle parcourt les services accompagnant les malades en état de maladies évolutives, et aboutira à la réalisation de différents supports écrits exposés dans divers lieux culturels. Sébastien Joanniez s'adresse aux patients, aux soignants, ainsi qu'à tous ceux qui

se sentent concernés par les questions posées par la fin de vie, et les adhérents de l'ADMD ont évidemment souhaité tenir toute leur place dans cet appel à témoignage ; la réunion a donc été suivie par des entretiens en tête-à-tête avec tous ceux qui souhaitaient participer à ce projet.



## FINISTÈRE

### DÉLÉGUÉE : ANDRÉE GUILLAMET



Le 9 décembre 2022, à l'invitation du député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Finistère, Didier Le Gac, le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a pu échanger avec plus de 150 citoyens autour des enjeux de la Convention citoyenne sur la fin de vie organisée par le CESE.

Une rencontre qui a donné lieu à des échanges nourris et de nombreux témoignages du public présent. Ce fut l'occasion pour Jonathan Denis de revenir sur le combat mené par notre association pour une fin de vie libre et choisie, tout en permettant l'accès aux soins palliatifs partout et pour tous. Un débat utile, aux côtés de représentants des soins palliatifs dans le Finistère, dans lequel a pu également intervenir Andrée Guillamet, déléguée de l'ADMD pour ce département, qui a rappelé l'importance des directives anticipées et le rôle de l'ADMD-Écoute.

## Carte blanche à ...

# Sandrine Langenecker

DÉLÉGUÉE DE L'ADMD POUR LA DRÔME

**C'**est en terres drômoises qu'aura lieu la 43<sup>e</sup> assemblée générale de l'ADMD le 7 octobre 2023, et la délégation départementale a hâte de vous accueillir afin de partager ce moment fort de la vie démocratique de notre association. Adhérente depuis 2014, je suis devenue déléguée en juin 2022. Quand je parle de mon engagement autour de moi, je ressens très souvent une surprise par méconnaissance du sujet ou des interrogations sur ma santé ou celle de mes proches...

Un engagement sur ce sujet, simplement pour le respect du libre choix, ne vient pas spontanément dans la réflexion de mes interlocuteurs. Pourtant je pense qu'il n'y a rien de plus « vivant et actuel » que le sujet du choix de sa fin de vie, car il est l'un des symboles d'une démocratie qui fonctionne dans une société aux valeurs humanistes et universalistes.

Parler de la mort reste tabou. Le sujet n'est pas « sexy » ou politiquement correct. On l'évite parfois, comme si en parler pouvait apporter le malheur. Au contraire, en parler librement et clarifier nos choix ou connaître le choix de nos proches, nous permet de vivre beaucoup plus sereinement et pleinement.

Être libre de ce choix est d'autant plus un enjeu majeur à l'aube de l'émergence des extrémismes et intégristes de tout poil en Europe et dans le monde.

Donc oui, la fin de vie est un thème qui doit devenir évident ! Je souhaite que ce sujet enflamme les prochains dîners de famille ou entre amis pour la bonne cause !



*« JE PENSE QU'IL N'Y A RIEN DE PLUS "VIVANT ET ACTUEL" QUE LE SUJET DU CHOIX DE SA FIN DE VIE, CAR IL EST L'UN DES SYMBOLES D'UNE DÉMOCRATIE QUI FONCTIONNE DANS UNE SOCIÉTÉ AUX VALEURS HUMANISTES ET UNIVERSALISTES. »*

Les enjeux législatifs de 2023 nous aideront en ce sens, et même si je suis dubitative sur la méthode employée d'une Convention citoyenne (qui sera je pense une excuse de plus pour légiférer à minima), je reste pleine d'espoir dans la mobilisation associative, et tout particulièrement celle de l'ADMD, pour faire de ce sujet une évidence sociale dont tout être humain doit avoir la maîtrise. Rendez-vous le samedi 7 octobre 2023 en Drôme en espérant fortement l'éclosion et le vote d'un projet de loi dans les mois qui nous séparent de cette date.





# Délégations orphelines

Au 10 février 2023

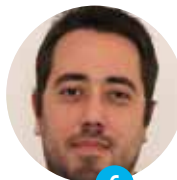
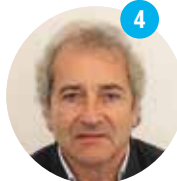
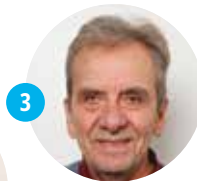
Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

DÉLÉGATIONS	ADHÉRENTS
Cantal	131
Haute-Marne	71
Nièvre	215
Paris 14 <sup>e</sup>	633
Pas-de-Calais	468
Pyrénées-Atlantiques	1053
Saône-et-Loire	467
Somme	223

Total adhérents de l'ADMD au 10 février 2023 : 76 219

## Nouveaux délégués

Nommés par le conseil d'administration, le 23 septembre 2022, le 17 novembre 2022 et le 27 janvier 2023.



### Vous souhaitez contacter une délégation par mail ?

L'adresse est :

admd<Numerodedepartement>@admd.net

Par exemple :

• Délégation pour l'Ain :

admd01@admd.net

• Délégation parisienne :

admd.paris20@admd.net (20<sup>e</sup> arrdt)

#### 1. Maryse Béal

Puy-de-Dôme / admd63@admd.net

#### 2. Daniel Iatrides

Oise / admd60@admd.net

#### 3. Jean-Marc Jamard

Cher / admd18@admd.net

#### 4. Yvan Letourneau

Loire-Atlantique / admd44@admd.net

#### 5. Véronique Mathieu

Vosges / admd88@admd.net

#### 6. Maxence Pelletier

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle / admd57@admd.net

#### 7. Martine Prunet-Selliez

Aude / admd11@admd.net

#### 8. Serge Raoult

Côtes-d'Armor / admd22@admd.net

#### 9. Michel Rigau

Lozère / admd48@admd.net

#### 10. Odile Roussel

Paris 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> / admd.paris5@admd.net

#### 11. Vincent Thill

Yonne / admd89@admd.net

## L'Admd recherche ses futurs délégués

Contact | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

### MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le représentant du conseil d'administration de l'association dans la délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte du délégué qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il

peut constituer une équipe de délégués adjoints.

### CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser l'informatique, avoir accès à internet, être familiarisé avec les réseaux sociaux.

### TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations symboliques

(2 novembre), relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

### PROFIL DU CANDIDAT

- Expérience : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- Qualités : dynamique, apte à superviser une équipe ; capacité à prendre la parole en public.

### CONDITIONS

- Statut : bénévolat
- Durée du mandat : un an minimum, renouvelable
- Remboursement intégral des frais engagés
- Documents à envoyer : lettre de motivation + CV

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...). Le service ADMD-Écoute répond aux questions liées aux situations personnelles de fin de vie.



# 15<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

- 1. Bordeaux - Gironde
- 2. Dax - Landes
- 3. Angoulême - Charente
- 4. Granville - Manche
- 5. Paris
- 6. Lyon - Rhône
- 7. Périgueux - Dordogne
- 8. Sanary - Var
- 9. Ajaccio - Corse
- 10. Ingré - Loiret
- 11. La Roche-sur-Yon - Vendée
- 12. Strasbourg - Bas-Rhin
- 13. Frequenville - Sarthe

- 14. Yvetot - Seine-Maritime
- 15. Quimper - Finistère
- 16. Montauban - Tarn-et-Garonne
- 17. Vesoul - Haute-Saône
- 18. Toulouse - Haute-Garonne
- 19. Marseille - Bouches-du-Rhône
- 20. Angers - Maine-et-Loire
- 21. Limoges - Haute-Vienne
- 22. Montpellier - Hérault
- 23. Aubenas - Ardèche
- 24. Tours - Indre-et-Loire
- 25. Le Mans - Sarthe



# L'année 2023 sera l'année du libre choix.



*Les Jeunes ADMD seront plus mobilisés que jamais aux côtés des Français pour faire entendre notre revendication de liberté en fin de vie.*

**A**près une année 2022 qui a permis aux Jeunes ADMD de renouer avec les actions de terrain qui les caractérisent si bien (stand au festival Solidays, #AdmdTour, opérations de tractage sur les marchés...), le mouvement des jeunes de l'ADMD compte bien, en 2023, investir les lieux d'échange et de vie pour sensibiliser les Français sur l'importance de rédiger ses directives anticipées et pour obtenir une loi de liberté qui protège les patients en fin de vie et respecte leurs volontés !

## UNE ANNÉE 2023 PLACÉE SOUS LE SIGNE DU DIALOGUE, DE L'ÉCOUTE ET DU CHOIX !

Une année de dialogue et d'écoute avec les travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie pilotée par le Conseil économique, social et environnemental. Les Jeunes ADMD comptent bien dynamiser et accompagner cette démarche participative et citoyenne, par leur présence sur les réseaux sociaux et de multiples opérations de terrain. L'écoute et le dialogue seront tout autant au programme de leur communication interne via l'opération « 1 jeune = 1 délégué » (en cours de développement). L'objectif ? Répertoire les militants Jeunes ADMD pour les associer aux délégations, au plus près du terrain, et développer les actions locales. Car, oui ! notre combat est universel et intergénérationnel, la solidarité est toute l'essence de notre combat militant.



## PROVOQUER DE NOUVELLES COLLABORATIONS

Cette année est également l'occasion de faire connaître notre mouvement différemment. Notamment par la rencontre et le dialogue avec les étudiants, les militants d'autres associations et les mouvements jeunes des partis politiques. C'est un fait, en ces temps incertains, la jeunesse s'engage encore et même plus ! Afin de fédérer autour de notre mouvement, nous avons créé il y a peu un tract à destination de cette jeunesse qui souhaite faire bouger les lignes. Un tract au titre accrocheur qui se veut ludique et informatif pour accompagner nos actions militantes ! Ce tract est aussi le vôtre ! Sans plus attendre vous pouvez en faire la demande auprès du siège pour en obtenir quelques exemplaires.

Vous l'aurez compris, les Jeunes ADMD sont présents et en place en ce temps d'écoute et de dialogue pour porter au plus haut la revendication des Français (très majoritairement en faveur d'une loi pour le droit de mourir dans la dignité !

# 8<sup>e</sup> édition de l' #AdmdTour

UN PARCOURS QUI MET EN LUMIÈRE LE MANQUE  
DE SOINS PALLIATIFS DANS NOTRE PAYS...

*Action phare des Jeunes ADMD, l' #AdmdTour est la tournée d'été des Jeunes ADMD qui sillonnent les routes de France pour rencontrer les Français sur leur lieu de vacances. L'idée de cette tournée ? Durant tout le mois de juillet, les jeunes démystifient le sujet de la fin de vie et informent les citoyens sur les directives anticipées et la désignation de la personne de confiance.*

légifèrent. C'est par l'écoute et le dialogue que nous accéderons à une loi de liberté qui protège et encadre les droits en fin de vie.» annonce Franck Duquénoy, co-responsable des Jeunes ADMD.

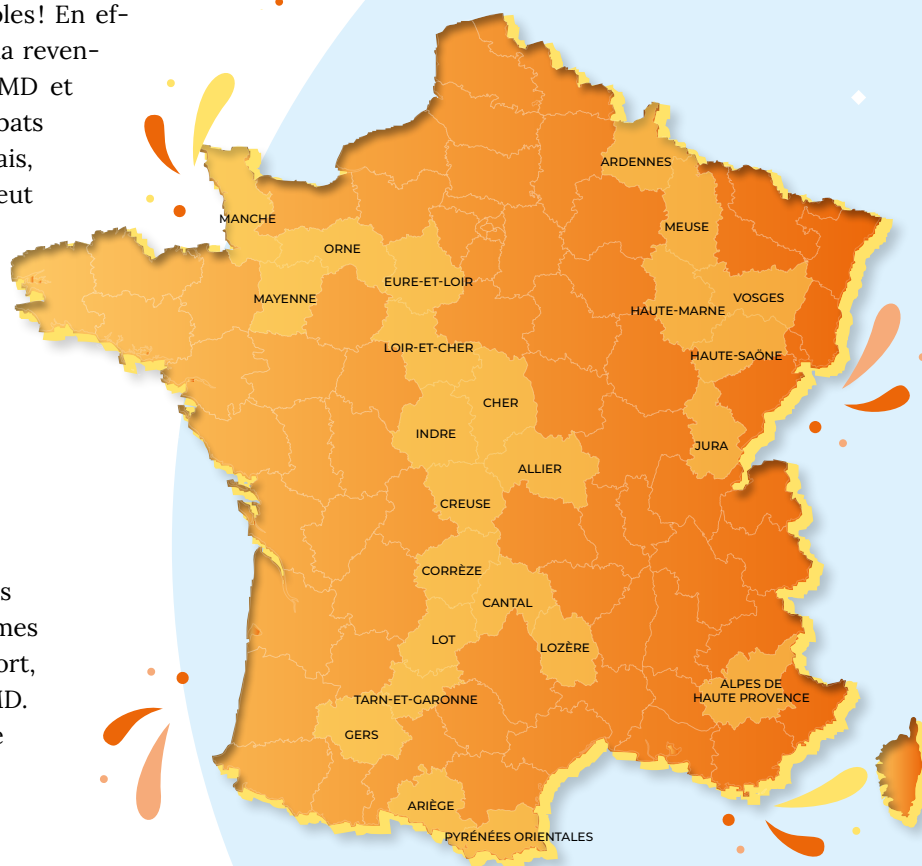
Cette tournée d'été est l'occasion d'avoir une bonne visibilité médiatique de l'ADMD permettant ainsi à chaque Français de connaître les services proposés par l'association: fichier national de directives anticipées, commissions Soignants et juridique, ADMD-Écoute. Restez à l'affut, d'autres informations sont à venir!

\* Source d'information : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2021-2-page-169.htm>

**P**our cette édition 2023, les Jeunes ADMD mettent les bouchées doubles! En effet, depuis quelques mois, la revendication commune de l'ADMD et des Jeunes ADMD est au cœur des débats citoyens. Cette année, plus que jamais, le droit de mourir dans la dignité peut devenir une réalité! Une année charnière durant laquelle l' #AdmdTour aura pour thème l'offre de soins palliatifs, plus précisément les départements dépourvus d'unités de soins palliatifs\*.

«Notre association a une vraie force de travail qui est organisée entre le siège de l'ADMD, les délégations et les Jeunes ADMD. Ensemble nous sommes plus forts!» déclare Déborah Fort, co-responsable des Jeunes ADMD. Le caractère intergénérationnel de cette opération militante emblématique sera d'autant plus visible cette année : «L' #AdmdTour, c'est aussi l'occasion de rencontrer des élus qui portent la parole des citoyens à l'Assemblée nationale et au Sénat, là où les parlementaires

## Carte des Départements dépourvus d'unités de soins palliatifs



**Cette carte vous est présentée à titre indicatif.**

Elle sera notre support pour définir les villes-étapes de la 8<sup>e</sup> édition de l' #AdmdTour qui aura lieu au mois de juillet. La carte définitive du parcours vous sera dévoilée dans le Journal n° 156 du mois de juin.

# 5 questions à : Martine Lombard\*

**Que pensez-vous de l'avis 139 du Comité consultatif national d'éthique qui, pour la première fois de son histoire, se dit favorable à la légalisation de l'aide active à mourir ?**

Cet avis du CCNE constitue un tournant majeur par les constats qu'il fait des impasses de la législation actuelle en France, notamment à l'égard des malades subissant des souffrances réfractaires alors que leur mort « naturelle » ne va pas intervenir à court terme, ainsi que des limites de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, qui ne peut guère être étendue dans le temps. Au point que la seule solution est alors de s'orienter vers une aide active à mourir. Comme les deux rapporteurs de l'avis, Régis Aubry et Alain Claeys, ont une autorité reconnue, les opposants à toute aide à mourir ne peuvent réfuter ces constats mais ils choisissent le plus souvent de les oublier, ou de les minimiser.

**Qu'est-ce qui, selon vous, constitue le principal blocage pour que la France, comme d'autres pays, légalise l'aide active à mourir ?**

Le principal obstacle vient de la fréquente capture des débats par ceux, parmi les soignants, qui sont hostiles à toute aide à mourir et répètent partout n'entendre jamais de patients demander à mourir. Le chiffre, cité par le CCNE, de 3 % de demandes d'euthanasie faites par des malades au sein même de services de soins palliatifs est pourtant significatif. Mais il est contesté en ce que ces demandes sont peu répétées, puisque vaines en l'état de la loi, alors que l'étude citée par le CCNE montre que ce chiffre est plutôt sous-estimé, ces demandes heurtant tellement certains soignants qu'elles en deviennent inaudibles. Lever ce blocage supposerait de pouvoir entendre sans filtre la parole des patients.

**Que peut-on répondre aux médecins qui déclarent que le Serment d'Hippocrate les empêche de répondre favorablement à la demande d'aide active à mourir d'une personne en fin de vie ?**

Si les médecins respectaient à la lettre le texte originel du « Serment d'Hippocrate », ils ne pourraient quasiment rien faire, à part prescrire des régimes. Le Serment actuel n'a heureusement rien de com-

mun avec ce dernier, en dehors de la stricte obligation du secret médical. Le texte, qui n'a plus en vérité d'« Hippocrate » que le nom, varie d'un pays à l'autre et il est régulièrement actualisé. La possibilité d'aider un malade à mourir à sa demande y est bien présente chez beaucoup de nos voisins.

**Les palliativistes français disent que soins palliatifs et aide active à mourir sont incompatibles. Qu'en pensez-vous ?**

L'expérience montre l'inverse dans les pays ayant dé-pénalisé l'aide à mourir. Celle-ci est subordonnée à la condition que les patients aient un accès effectif à des soins palliatifs mais que ceux-ci ne suffisent pas à remédier à leur détresse. Cette complémentarité est telle que les deux volets envisagés par l'avis du CCNE, d'une part un accès universel à des

soins palliatifs, d'autre part la reconnaissance par la loi d'une possibilité d'être aidé à mourir, doivent aller de pair. Pour la grande majorité des Français, pouvoir enfin bénéficier de soins palliatifs est nécessaire et suffisant, mais il serait cruel de faire l'impasse sur tant d'autres qui subissent des souffrances réfractaires échappant aux soins palliatifs. Pour eux, il faut aller plus loin.

**La Convention citoyenne sur la fin de vie a démarré ses travaux le 9 décembre dernier. Qu'attendez-vous de cette consultation ?**

Il est certes difficile pour ses 184 membres de s'approprier en quelques semaines toute la complexité de cette problématique mais je fais confiance en leur volonté de se forger des convictions propres, sans se laisser enfermer dans des cadres de pensée préétablis. Ils pourront par-là compléter le début de solutions esquissé par le CCNE sur l'un et l'autre volets de son avis, qu'il s'agisse de réorganiser et d'étendre les soins palliatifs mais aussi de rechercher des solutions lorsque les soins palliatifs ne suffisent pas. Ils pourront ainsi préparer le travail qu'il appartiendra au pouvoir exécutif et au Parlement de conduire par la suite.

\* Martine Lombard est adhérente de l'ADMD, professeure émérite de droit public à l'université Paris-II Panthéon-Assas, auteure de *L'ultime demande* (Editions Liana Levi), cf. page 18.





**Je suis heureux de rejoindre le comité d'honneur de l'ADMD** car je partage en tous points les valeurs et les objectifs de cette association : conquête d'un droit nouveau, celui des malades en fin de vie à faire reconnaître leur liberté de choix. Que ceux souhaitant attendre la « fin naturelle » soient respectés. Que tous ceux exprimant le désir d'être dispensés d'agonie et aspirant à une aide active à mourir lorsqu'ils approchent du terme de leur maladie incurable soient entendus. Les Français sont plus de 9 sur 10 à demander cette liberté. Les députés sont 83,5 % à voter ce progrès. Dans le même mouvement, multiplions les possibilités d'accès à des soins palliatifs et supprimons l'opposition contre-nature entre soins palliatifs et aide active à mourir. Ne procrastinons pas davantage et réalisons enfin ces avancées dans notre pays ! « Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est venue. »

**Pr. Jean-Louis Touraine**

**Député honoraire et professeur émérite de médecine**



## CARNET

### MYLÈNE DEMONGEOT

Notre amie Mylène Demongeot est décédée le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Actrice de talent, femme engagée, elle était membre du comité d'honneur de l'ADMD, très mobilisée en faveur d'une loi de liberté. Elle participait très régulièrement à nos manifestations, comme ici lors de la 14<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le 2 novembre 2021. Nous avons une pensée pour tous ceux qui l'aimaient.

**Adhèrent de l'ADMD, je soutiens son travail** et celui de ses militants pour obtenir une nouvelle loi sur la fin de vie. C'est fondamentalement une question de liberté, d'égalité et de fraternité, donc une question de respect de nos valeurs républicaines. Liberté d'un choix individuel réfléchi, égalité face à celles et ceux qui peuvent y avoir recours à l'étranger, fraternité comme facteur de lien social. Si on ne choisit pas de naître, on vit sa vie et on doit pouvoir choisir les conditions d'y mettre fin : c'est une question de liberté et de dignité de ne pas obliger un individu qui ne le souhaite pas d'être aliéné par ses souffrances. Ce n'est pas une obligation, c'est un choix. Un choix qui correspond par ailleurs au principe de laïcité qui est aussi, on l'oublie trop souvent, un principe de tolérance : chacun est libre de croire ou de ne pas croire mais nul ne doit imposer aux autres ses propres conceptions. Il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter ces principes et valeurs. D'où l'importance d'une nouvelle loi. Si la vie peut être parfois un combat, il est primordial que la fin de vie soit la plus digne possible.

**Jean-Claude Mailly**

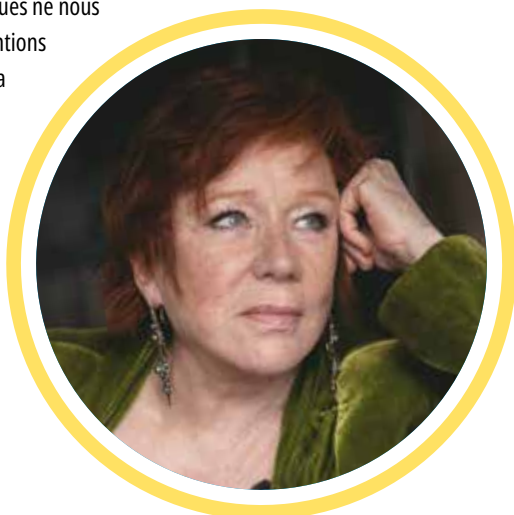
**Ancien secrétaire général de Force ouvrière**



**Je rejoins le comité d'honneur de l'ADMD** par respect de l'être humain. Respect de son intégrité et de sa volonté. L'aide active à mourir est dans notre pays plébiscitée par 94 % de la population. Hélas, les politiques ne nous entendent pas malgré nos interventions et ceux qui nous représentent. Il va bien falloir pourtant transformer l'indigne loi Leonetti qui nous oblige à mourir dans la douleur de la sédation. Nous voulons une loi respectueuse des volontés de chacun. Ensemble, soyons plus forts que ces lobbys qui nous imposent souffrance et trahison.

**Eva Darlan**

**Comédienne**



# Directives anticipées

## une opportunité de prendre en charge votre santé

Par le Dr Sylvie Dargery, administratrice, chargée de la solidarité et de l'entraide & Claudine, déléguée nationale chargée de ADMD-Écoute  
Avec la collaboration de Françoise Rollin, déléguée nationale chargée de la commission juridique

### À QUOI SERVENT LES DIRECTIVES ANTICIPÉES (DA) ?

Expression de votre volonté concernant votre fin de vie, leur existence est précisée dans le code de la santé publique. Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. En cas d'AVC, par exemple, quelles que soient vos DA, vous serez adressé aux urgences et réanimé. Ces DA peuvent vous permettre de refuser certains traitements, conformément à la loi Kouchner de 2002, et de refuser tout acharnement thérapeutique ou obstination déraisonnable. Elles peuvent aussi vous permettre d'exprimer votre adhésion aux principes de l'apaisement de toute souffrance, même si cela devait avoir comme conséquence d'abrèger la vie, ou de demander l'application d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Avec la rédaction de ces DA, il est recommandé de désigner une personne de confiance (PC) qui sera votre porte-parole en cas d'impossibilité de vous exprimer.

### POURQUOI LES RÉDIGER, ALORS QU'ELLES NE SONT PAS TOUJOURS PRISES EN COMPTE ?

S'il vous arrive un accident, si des questions se posent sur un traitement, il est important d'avoir réfléchi et écrit ses souhaits, d'en avoir parlé à quelqu'un (y compris le médecin traitant) et d'avoir mandaté une PC pour parler en votre nom. A défaut, le médecin prendra les décisions qui lui sembleront bonnes ou choisira un interlocuteur parmi les proches (conjoint, enfant, mais lequel ?).

### COMMENT LES RÉDIGER ? QUEL MODÈLE CHOISIR ?

La loi ne dit rien sur le formalisme. Vous pouvez rédiger un texte libre, en vérifiant que les demandes sont légalement recevables (euthanasie interdite en France actuellement), ou choisir le modèle de l'ADMD ou de la HAS.

Dans le dossier d'entrée en EHPAD, il est maintenant obligatoire de rédiger des DA. Dans le dossier d'admission à l'hôpital, pour une intervention programmée, on vous proposera un formulaire. Ce document ne sera alors valable que pour cette admission et dans ce seul hôpital ; gardez-en une copie !

### LE MODÈLE DE L'ADMD APPORTE-T-IL QUELQUE CHOSE DE PLUS ?

L'ADMD propose un formulaire mis à jour avec l'aide de juristes spécialisés, conforme au code de la santé publique. Il prévoit l'arrêt de traitements qui n'ont plus que pour effet de prolonger artificiellement la vie (alimentation artificielle notamment), le soulagement des souffrances, la sédation profonde en cas de souffrances réfractaires et d'autres informations, que vous préciserez (refus de certaines interventions médicales, traitement intrusif, prise en compte d'une spécificité liée à votre situation de santé).

En outre, ce modèle est couplé à la désignation d'une personne de confiance, à laquelle vous pourrez donner un mandat exprès pour consulter votre dossier médical. En effet, le dossier médical demeure confidentiel.

### CAS PARTICULIERS

- En cas d'incapacité d'écrire ou de s'exprimer, vous pouvez faire écrire les DA devant deux témoins (dont la PC). Les témoins signeront une attestation après avoir constaté l'accord de la personne sur le texte des DA.
- En cas de tutelle, il est possible de rédiger des DA et de désigner une PC avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille ; le tuteur ne peut ni intervenir, ni assister. Il peut être judicieux de faire établir un certificat de capacité de discernement par le médecin traitant ou le neurologue, mais ce n'est pas une obligation légale. Cela peut permettre de contrer l'argument brandi par certains soignants de directives non appropriées notamment en cas de tutelle, de maladie neurodégénérative ou de maladie mentale.



## QUAND RÉDIGER DES DA ET DÉSIGNER DES PC ?

N'importe quand. Les DA, c'est comme un testament médical. C'est l'occasion d'exprimer sans ambiguïté ses volontés sur les conditions de sa fin de vie et d'en parler avec les proches et les médecins. En parler le plus tôt possible, quand on est encore en bonne santé, c'est plus facile. La mort, ça s'apprivoise.

## EST-IL NÉCESSAIRE DE LES REFAIRE RÉGULIÈREMENT ? À CHAQUE ÉPISODE MÉDICAL NOUVEAU ?

Les DA n'ont plus besoin d'être renouvelées tous les trois ans. Depuis 2016, elles sont valables sans limite de temps. L'ADMD recommande de continuer à les relire très régulièrement, à vérifier les coordonnées des personnes mentionnées et à vérifier aussi que les PC sont toujours en possession d'une copie.

Les DA sont révocables à tout moment par la personne concernée. Elles ne sont pas figées, on peut les inscrire dans le parcours de vie, les mettre en contexte, les faire évoluer.

Rédigées avant la maladie, ce sont des déclarations générales de volonté. Elles permettent de définir ce qu'on ne souhaite pas pour la fin de sa vie, notamment en cas d'accident grave.

Rédigées dans un contexte de maladie, ce sont des directives circonstanciées, qui gagnent à être nourries d'un dialogue avec les soignants. C'est l'occasion d'être informé des risques et scénarios potentiels, d'établir un projet de soins et d'accompagnement adapté. Cela permet aussi d'évaluer l'opinion des soignants sur la fin de vie et de réfléchir sereinement à vos convictions et valeurs : de quoi ai-je besoin pour assurer mon bien-être mental ou physique ? Que suis-je prêt à supporter pour rester en vie ? Dans quelles circonstances un traitement devient-il de l'obstination déraisonnable ? Cela vaut-il la peine de poursuivre une existence de souffrance ?

## VOUS AVEZ RÉDIGÉ DES DA. QU'EN FAIRE ?

- Informer PC, médecin traitant, famille et proches de l'existence des DA et du lieu où elles se trouvent, et leur en donner une copie ; en envoyer une copie à l'ADMD.
- Conserver l'original des DA et les laisser en évidence.
- Conserver une copie avec soi, avec la carte vitale et la carte d'adhérent ADMD.
- En cas d'hospitalisation, remettre une copie au chirurgien, à l'anesthésiste et au cadre infirmier, et pas seulement à l'accueil ! Garder une copie dans la table de nuit de la chambre pour la montrer aux infirmières.
- En EHPAD, une copie est mise dans le dossier d'entrée. En donner également une au médecin traitant, au médecin coordinateur, au cadre de santé, à l'infirmière et en poser une sur la table de nuit !
- On peut enregistrer ses DA dans monespacesanté.fr ; les non férus en informatique devront se faire aider.

De plus, ce n'est pas suffisant car les soignants ne les recherchent pas encore systématiquement.

## QUEL EST L'INTÉRÊT D'ENVOYER UNE COPIE DES DA À L'ADMD ?

- L'ADMD a ouvert un fichier des DA ; elle les archive et les sécurise. Ainsi, en cas d'incapacité de s'exprimer, les PC et le corps médical peuvent se connecter à votre espace personnel sécurisé pour y retrouver la copie des DA.
- Comment permettre la connexion à votre espace personnel ADMD à vos PC ? Donner une copie de votre carte d'adhérent ADMD à vos PC. Elles y trouveront numéro d'adhérent, code postal et date d'adhésion qui permettront de se connecter sur le site : [votre.admd.net](http://votre.admd.net)
- Une de vos PC, le médecin ou l'infirmier peuvent aussi appeler l'ADMD pour obtenir une copie, après vérification de l'identité.

## COMMENT FAIRE RESPECTER LES DA ?

Cette question est effectivement centrale. Les DA ne sont pas opposables, ce qui a été récemment confirmé par le Conseil constitutionnel. Le médecin garde la possibilité de les considérer comme inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

- Lors d'une fin de vie, une discussion est toujours possible avec les équipes médicales qui seront sensibles à l'expression de la personne elle-même, de ses proches, d'autant que les volontés seront écrites et auront fait l'objet de discussion avec les PC.
- Nos adhérents peuvent aussi appeler ADMD-Écoute et recevoir des conseils : comment utiliser les DA pour mieux discuter avec les équipes soignantes, quels points peuvent être mis en évidence, sur quels éléments peut-on s'appuyer (notamment dans le cas de ce qui s'apparenterait à de l'obstination déraisonnable) et, si besoin, obtenir l'aide d'un juriste ou d'un médecin-conseiller de l'ADMD dans le cas où il y aurait un blocage manifeste dans l'échange.

### POUR ALLER PLUS LOIN...

Pour toute question concernant les directives anticipées et la désignation des personnes de confiance, vous pouvez écrire à l'adresse [da@admd.net](mailto:da@admd.net) ou joindre la permanence ADMD-Écoute au 01 48 00 04 92. Tous travaillent en relation étroite avec les juristes-conseillers, les médecins-conseillers et les représentants des usagers du système de santé mandatés par l'ADMD. Ensemble, ils établiront un dialogue constructif et humain pour aider à résoudre les problèmes de fin de vie.

**Plus d'information sur nos sites**  
[preparersafindevie.fr](http://preparersafindevie.fr) et [admd.net](http://admd.net)

# Comité culturel.

RETROUVEZ TOUTES  
LES CRITIQUES SUR  
NOTRE SITE ADMD.NET  
À LA RUBRIQUE  
COMPRENDRE

Le comité culturel de l'ADMD a sélectionné pour vous :



## LIVRES



### **La mort choisie, du Pr François Damas**

Un livre de référence pour comprendre comment nos voisins belges, depuis 2002,

vivent – bien – avec une loi qui autorise l'aide active à mourir

### **L'ultime demande, de Martine Lombard**

Comme l'écrivait Balzac, « la puissance ne consiste pas à frapper fort ou frapper souvent, mais à frapper juste ». Et c'est précisément ce que fait cet ouvrage, il frappe juste et les discussions que sa lecture susciteront seront autant d'actions qui concurr-

ront à épauler au mieux le législateur pour reconnaître enfin ce droit.



### **La fin des abeilles, de Caroline Lamarche**

« De visite en visite, ma mère se meurt de plus en plus difficilement. La voilà qui penche la tête vers l'assiette pour rejoindre son morceau de tarte. « - Excuse-moi, c'est très inélégant, mais je ne parviens plus à lever mon bras ! - Bientôt tu vas manger comme ton chien ! lui répond ma belle-mère avec le même entrain. – Ma mère n'a plus de chien depuis longtemps, mais elle éclate de rire. »

### **Jusqu'au dernier souffle, de Rosa Lorry et Florence Bedouet**

De l'indicible douleur à la fleur de la résilience, ce témoignage peut parler au cœur des familles et les accompagner. L'écriture panse les plaies et fait office d'exutoire.



### **À vous je peux le dire, de Elsa Walter**

Elsa Walter pointe « l'ultime solitude » qui précède la mort, démontre comment

notre époque l'accentue en la soustrayant à nos regards, en ne pratiquant plus les rituels collectifs d'accompagnement du passé, en créant un tabou.

### **Onze jours sans fin, de Quyên Ngo D'inhumer Phu**

Un témoignage sur la fin de vie dans le cadre du protocole de la loi Claeys-Leonetti.





## FILMS

### *Un beau matin,* de Mia Hansen-Løve

Avec une grande sensibilité mais sans pathos, avec une grande pudeur, ce film traite du sentiment d'impuissance, du deuil des vivants, de la dignité des séniors.



## THÉÂTRE

### À l'affiche actuellement

#### *Pourquoi les vieux,* *qui n'ont rien à faire,* *traversent-ils au feu rouge ?* par le Collectif 2222

Un matin dans une maison de retraite, un petit vieux meurt. Un autre arrive. La routine.

### À l'affiche en mars à Auxerre :

#### *Le voyage à Zurich, mise en* *scène de Franck Berthier avec* **Marie-Christine Barrault**

Florence a décidé de mourir. Dignement. Infailliblement. Le vendredi 17 mars 2023, à Auxerre, un débat avec notre administratrice chargée du comité culturel suivra la représentation.



## MUSIQUE

### *Quand je sors,* de Jean-Luc Brouillon

Hymne du cœur, chanson militante pour le droit de mourir dans la dignité.



## ADMD

130, rue Lafayette  
75010 Paris

Site : [admd.net](http://admd.net)

• Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

Courriel : [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)

• ADMD - Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

• Fichier national  
des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : [da@admd.net](mailto:da@admd.net)

Toujours plus d'informations  
sur notre site [admd.net](http://admd.net)  
et sur les réseaux sociaux :



Twitter, Instagram :

[admdfrance](https://twitter.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)

Facebook :

[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

Ce journal est édité par  
l'Association pour le Droit de  
Mourir dans la Dignité (ADMD).

**Directeur de la publication :**

Jonathan Denis

**Responsable de la rédaction :**

Philippe Lohéac

**Coordnatrice de la rédaction :**

Sandrine Arrault

**Conception graphique :**

Richard Cousin  
[yumyum.fr](http://yumyum.fr)

**Couverture :**

Richard Cousin

**Illustrations :**

Freepik

**Impression :**

Imprimerie Arlys  
12, rue Gustave-Eiffel  
95190 Goussainville

Tirage papier :

40 500 exemplaires

**Dépôt légal :**

À parution

**Bon à tirer le :**

10 février 2023

Les textes signés n'engagent que  
la responsabilité de leur auteur.



# Préparer sa fin de vie.

*Pour bien préparer sa fin de vie, il faut connaître ses droits et en parler avec ses proches.*

Un nouveau site internet, opéré par l'ADMD, a vu le jour. Son nom : **preparersafindevie.fr**

Ce site, destiné au grand public, délivre des informations et des conseils pour bien rédiger ses directives anticipées. Il donne également des informations plus spécifiques sur des thématiques liées aux directives anticipées telles la protection juridique des majeurs, la consultation du dossier médical, l'aide active à mourir et le rôle de la personne de confiance.

Que ce soit pour soi-même ou pour ses proches, ce site délivre des conseils et il est possible de partager

les différentes pages par mail ou de les imprimer.


Il est souvent difficile de trouver une information exhaustive et accessible sur les dispositions à prendre pour préparer sa fin de vie. Nous espérons que ce site comblera vos attentes en vous proposant un parcours simple, basé sur des interrogations.

La permanence ADMD-Écoute reste disponible au 01 48 00 04 92, pour toute question complémentaire. Rendez-vous directement sur [preparersafindevie.fr](http://preparersafindevie.fr) ou retrouvez le lien sur le site [admd.net](http://admd.net) !



Bulletin à découper ou à recopier

## Protégez vos proches, offrez-leur ce bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) : <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M.	Cotisation annuelle : <b>26 €</b>	<p><b>À renvoyer à l'ADMD, accompagné de votre règlement : ADMD – 130, rue Lafayette – 75010 Paris Tél. : 01 48 00 04 16</b></p> <p>Nous souhaitons utiliser les données à caractère personnel que vous nous fournissez via ce formulaire, notamment pour communiquer avec vous et pour vous permettre d'adhérer à l'ADMD. Lisez notre politique de confidentialité (<a href="http://admd.net">sur admd.net</a>) et la notice que nous fournissons à chaque adhérent pour connaître l'ensemble des informations sur notre usage de vos données à caractère personnel.</p> <p>Fait à : le : Signature :</p>
Nom :	Cotisation "jeunes" (jusqu'à 36 ans) : <b>5 €</b>	
Prénom :	Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : <b>47 €</b>	
Adresse complète :	 <p><b>Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : <a href="http://admd.net">admd.net</a></b></p> <p><i>Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.</i></p>	
Téléphone :		
Date de naissance :		
Courriel :		
Profession :		
Comment nous avez-vous connus ?		
(s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ )		